

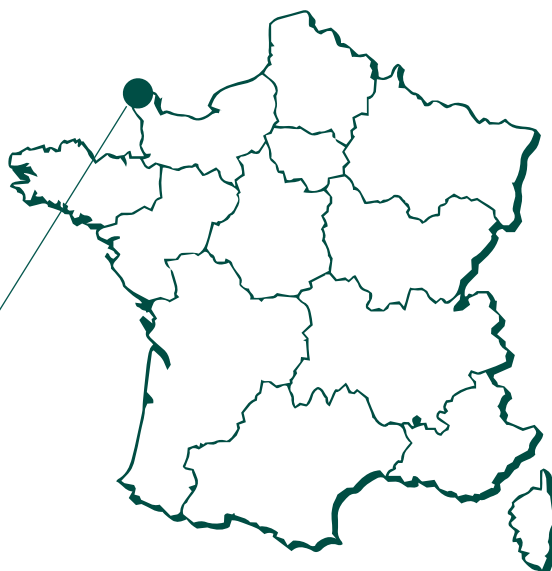


Rénovation énergétique des bâtiments publics

CROSS de Jobourg

La Hague, Normandie

Centre créé en 1971 / 50 employés
Surveillance et sauvetage / 1 site



La mesure

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État. Une enveloppe de 4 milliards d'euros, répartie entre les collectivités territoriales et l'État, doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

La belle histoire

Le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS) de Jobourg est situé au niveau du cap de la Hague. Six officiers et trente officiers mariniers y coordonnent les opérations de sauvetage en mer, régulent le trafic maritime et luttent contre les pollutions marines et atmosphériques dans la Manche, une mer très fréquentée par les navires de commerce à destination du nord de l'Europe. Les officiers mariniers, personnels militaires et civils sous l'égide du ministère de la Transition écologique, assurent une surveillance quotidienne, 24 heures sur 24, ce qui impose des contraintes sur place.

Le bâtiment actuel du CROSS a été inauguré en 1984. Il nécessite aujourd'hui de lourds travaux d'isolation thermique et d'étanchéité, afin de remédier aux altérations du temps et du climat humide et venteux de la pointe de la Hague. Le plan France Relance apporte un financement de 3,5 millions d'euros pour l'isolation et la réfection de la toiture, le changement des fenêtres et des luminaires, et des travaux de terrassement et de reprise d'étanchéité. Un financement additionnel de 429 000 euros permettra le remplacement du chauffage central au fioul par un système de géothermie. Les entreprises doivent être mises en concurrence entre avril et août 2021, pour un démarrage des travaux fin 2021.

Témoignage

Cyril Czekanski

Chef du service technique

“ Ces travaux vont nous permettre d'améliorer le confort du personnel d'astreinte sur place, de réduire notre consommation d'énergie et d'assurer la pérennité du bâtiment, alors que nous nous apprêtons à célébrer les 50 ans du CROSS. Nous allons tout rénover sans interrompre la surveillance de notre zone : la sécurité des personnes et la protection de l'environnement en dépendent. ”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gov.fr](https://planderelance.gov.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Collectivités locales » ou « Administrations »
- 3 Mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics »